

déclaré, en présence de plusieurs officiers municipaux, que les soldats refusoient d'obéir pour se mettre en marche, et que, dès ce moment, ils se regardoient comme suspendus de leurs fonctions. La municipalité les a engagés à porter, par écrit, leur déclaration au commandant général de la troupe de ligne et au département, afin qu'ils prissent les mesures convenables pour faire rentrer le régiment dans la plus parfaite subordination.

« Hier, après midi, à 5 heures et demie, les grenadiers qui n'étoient point de garde et rassemblés sur la place des Terreaux, insultèrent et frappèrent plusieurs citoyens patriotes. A l'instant même, le maire requiert qu'il soit formé des piquets nombreux dans chaque section. La nuit est tranquille, la matinée du 18 mai est un peu troublée, quoique les soldats de La Mark se comportent de manière à ne causer aucun désordre parmi les habitants. Ce trouble a été sur le point d'être accompagné d'une funeste explosion. M. Jessé, dont la conduite est aussi incompréhensible que condamnable, ordonne, de son propre mouvement, sans être requis ni par la municipalité ni par le commandant général, au capitaine des grenadiers de Bellecour, où il demeure, de s'emparer du poste de l'Arsenal, sous prétexte de le fortifier. Il ordonne, de plus, à tous les chefs de bataillon de faire tenir tous les grenadiers des 4 légions prêts à marcher au premier signal. Les citoyens, justement alarmés, demandent vengeance ; les officiers municipaux les calment, et l'ordre est rétabli, au moins jusqu'à une heure, et au moment où se termine cette lettre.

Agréez les assurances de nos sentiments respectueux.

Le Corps municipal :

« VITET, maire :

« J.-F. CHALON, CHAPUY, Claude CARRON, HENRY, F. CORRÉARD. »
Lyon, le 18 mai 1792.